



Expulsion suite jugement tribunal qui a fini à l'amiable

Par Lola491

Bonjour

Je suis une mère à la mdph avec 2 enfants en bas âge. j'ai toujours payé le loyer. La fin de mon bail a eu lieu en octobre 2023. la propriétaire m'a mis en procès. Le jugement c'est fini le 4 février 2025 ou j'ai signé un bon d'acquiescement à l'amiable car mon avocat m'a dit que c'était ce qu'il avait de mieux à faire, et doit partir avant le 1er juin 2025. Cela fait 2 ans que j'ai fait une demande de logement social mais sans aucune proposition à ce jour.

Je suis très angoissé, j'ai dit à mon avocat gratuit que je suis à la mdph mais elle ne l'a pas dit au jugement, peut-être cela change-t-il quelques choses ?

Je n'arrive malheureusement pas à trouver de logement.

Pouvez-vous me dire ce qu'il se passera le 1er juin 2025 ? vont-ils m'expulser dès la date du 1er juin ou aurais-je encore un moment pour trouver un logement ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par isernon

bonjour,

comment pouvez-vous être expulsé si vous avez toujours payé vos loyers à moins qu'il y ait un autre motif ?

les listes d'attente pour les logements sociaux sont très longues.

avez-vous essayé dans le parc privé ?

impossible de prédire la date effective d'expulsion, cela dépend de votre bailleur, du préfet...

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

La fin de mon bail a eu lieu en octobre 2023

Pour quelle raison ? congé pour reprise ? congé pour vente ? Apparemment ce n'est pas pour impayés....

Et depuis cette date avez-vous régulièrement payé une indemnité d'occupation ?

Vous pouvez faire une procédure DALO avec ce jugement d'expulsion. Mais ne rêvez pas, le logement proposé (s'il y en a) ne sera pas mirifique.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>]

Avez-vous pensé à changer de région pour trouver un logement dans une zone moins tendue ?

Par yapasdequoi

Si vous ne partez pas à la date convenue, voici la procédure d'expulsion : lire le dernier onglet.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>]

Si vous n'avez pas de solution de relogement, vous pouvez appeler le 115.

Par kang74

Bonjour

Je suis étonnée que via une assistante sociale et un dossier de logement social, bien renouvelé chaque année, vous ne trouvez rien en étant mère isolée, handicapée avec un dossier d'expulsion .

Bien évidemment, il faut aussi savoir élargir le secteur .

Être handicapée ne changera rien : Donc faites le point avec une AS , prenez rdv auprès de bailleur sociaux

Par Lola491

Merci pour vos réponses.

Il n'y a pas eu de renouvellement de bail car la propriétaire vend son bien.

J'ai de grosse difficulté à me rendre dans des organismes du à mon handicap, j'ai essayé de me sortir de cet handicap mais grosse rechute depuis toute cette histoire ...

Donc si j'ai bien compris vos réponses, on m'expulsera quoi qu'il arrive le 1er juin? même en étant à la mdph. Merci car une personne m'avait dit qu'on ne pouvait pas expulser aussi vite en étant à la mdph .

Par kang74

Le dossier de logement social peut être modifié de chez vous, notamment pour y joindre l'avis d'expulsion .

Cette personne n'est pas bien fiable ... Mais si elle veut vous rendre service, elle peut peut-être vous héberger .

Attention, à ne pas mettre trop en avant vos handicaps pour vos démarches , vous avez des enfants à charge .

Par Lola491

J'ai oublié de préciser, j'ai réussi à avoir un prêt personnel du montant du bien à vendre il y a un peu plus de 2 semaines, mais la propriétaire ne répond à aucune de mes sollicitations, et j'ai appris par une personne proche de la propriétaire qu'elle ne veut pas me répondre ni me vendre ça maison.

Savez-vous si je dois faire quelque chose afin de pouvoir acheter le bien?

Car je n'ai pas le temps d'acheter un autre bien avant l'expulsion le 1er juin

Merci

Par Lola491

Merci de vos conseils kang74

Par kang74

Je pense qu'elle a dû s'engager depuis bien (trop) longtemps avec une personne , et elle peut très bien ne pas s'engager avec une personne qui ne lui semble pas fiable .

Il est un peu tard pour se positionner sur un bien à acheter ...

Par yapasdequoi

Vous avez reçu un congé pour vendre en 2023.

Votre droit de préemption était valide entre mai et juillet 2023 (= 2 premiers mois du préavis).

En 2025 vous n'avez plus aucune priorité, laissez tomber.

Être MDPH n'apporte pas plus de droits dans cette situation.

Vous serez expulsée le 1er Juin, ou dans les jours qui suivent.

Maintenant si quelqu'un vous prête une somme permettant d'acheter cette maison, vous devriez trouver rapidement un logement à acheter pour ce même prix.

Via internet vous pouvez consulter les annonces sans vous déplacer.